



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 7

16 février 1972

LE NATIONALISME ÉCONOMIQUE

Extraits d'un discours prononcé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, devant l'American Management Association, à New York le 3 février:

...Étant de ceux qui appuient la libéralisation du commerce et des investissements, je ne trouve pas contradictoire, malgré tout, de croire qu'il faut imposer certaines limites aux opérations des sociétés étrangères au Canada. Je verrais, par exemple, de graves dangers à ce que les États-Unis exercent leur contrôle sur le système bancaire canadien, car il est bien évident que dans n'importe quel pays le contrôle du système bancaire est le moyen privilégié de réaliser la politique économique nationale. Il serait tout aussi dangereux de permettre à des étrangers d'être à la tête de nos journaux quotidiens, dont un grand nombre sont déjà en situation de quasi-monopole. J'ai la même opinion en ce qui concerne les réseaux de radio-télédiffusion, et mes concitoyens la partagent également.

En tant que Canadien, je me sens très légitimement préoccupé par le fait qu'un gouvernement étranger tente de se servir des sociétés multinationa-

les dont le siège est installé sur son territoire pour mettre à exécution ses politiques étrangères ou nationales. C'est pour cette raison, par exemple, que le Canada s'est fortement opposé aux efforts déployés par les États-Unis pour appliquer la Loi sur le commerce avec l'ennemi (*Trading with the enemy Act*) aux filiales canadiennes des sociétés américaines, et pour appliquer la législation anti-trust en dehors du territoire américain.

Je crois donc que si l'on peut s'opposer avec succès aux idées et aux politiques irrationnelles qui s'expriment en matière d'investissements étrangers, il faut absolument arriver à tenir compte des préoccupations légitimes de cette nature, préoccupations que partagent bon nombre de ceux qui veulent, d'abord et avant tout, que les investissements et le commerce s'effectuent dans un contexte libéral.

Les sociétés multinationales ne sont pas les marchands aventuriers d'autrefois: la Compagnie des Indes orientales, qui a régné pendant près de deux siècles sur le sous-continent indien surpeuplé, ou la Compagnie de la baie d'Hudson qui a exercé si longtemps son monopole sur les immensités désertiques du Nord-Ouest du Canada. Leurs aventures et leurs réalisations, quoique portant sur l'exploitation économique d'une quantité restreinte de ressources locales, n'en sont pas moins extraordinaires, et à cela s'ajoute le fait que, sur leurs propres territoires, ils ne subissaient pas d'autre loi que la leur.

Aujourd'hui, les sociétés multinationales doivent, pour fonctionner avec efficacité, avoir des assises diversifiées et une approche souple, elles doivent être prêtes à modeler leurs opérations sur la situation, les points sensibles et les besoins des pays dans lesquels elles sont installées. Il est évident que ces opérations doivent se faire dans le cadre des lois du pays d'accueil, je dirais même plus, elles doivent se fondre avec les buts et les priorités de ce pays et participer à ses réalisations.

Nombre de sociétés sont devenues très expertes dans la façon de composer avec les situations diverses et parfois contradictoires dans lesquelles elles se trouvent. Mais nombreuses sont aussi celles qui

SOMMAIRE

Le nationalisme économique	1
Nouvel Hôtel de la Monnaie à Winnipeg ...	3
Le Programme des initiatives locales	4
La vaccination antivariolique	4
Changements ministériels	5
Timbre du patinage artistique	5
Le premier service téléphonique électronique au Canada	5
Aide à la production d'orge en Colombie .	6
Vente d'avions au Venezuela	6
Répertoires géographiques: le Yukon et les T. N.-O.	7
Accord canado-iranien	7

n'ont pas encore saisi les implications fondamentales de la multinationnalité, puisqu'elles se montrent plus impérialistes qu'internationales dans leurs méthodes et qu'elles traitent leurs filiales à l'étranger comme des avant-postes coloniaux de la maison-mère.

Plus d'un siècle s'est écoulé depuis l'époque où la Compagnie des Indes orientales fournissait de la graisse de porc aux Cipayes musulmans pour l'entretien de leurs armes. Pourtant, même au Canada, on réagit encore vivement aujourd'hui devant le manque de perspicacité des sociétés nationales qui veulent ignorer des questions aussi délicates que celles de la langue et de la culture, de la pollution de l'air et de l'eau, ou de l'emplacement des usines.

Il est évident que les employés recrutés sur place doivent avoir la possibilité de monter jusqu'aux plus hauts échelons tout comme le citoyen à part entière doit pouvoir participer à la vie sociale et culturelle de la collectivité locale. Peut-être ne voit-on pas de façon aussi nette la nécessité de faire perdre à ceux qui tiennent les rênes de la société leur mentalité de dépendance et leur tendance à tout envisager sous l'angle des relations entre la société mère et la filiale. C'est vraiment se jeter dans la gueule du loup que de concentrer la recherche, la mise au point et la création des idées dans le pays où siège la société et d'empêcher ainsi le pays d'accueil de consolider ses capacités scientifiques et techniques propres, et de donner à ses propres spécialistes l'occasion d'améliorer sur place leurs talents et aptitudes particuliers. C'est peut-être même de la mauvaise administration.

Je conclurai ces réflexions sur les sociétés multinationales en disant que nous devrions tous, aussi bien les gouvernements que les sociétés, adopter une attitude constructive dans la mise au point de principes directeurs et de normes, une sorte de droit international, destinés à réglementer les méthodes et les activités des sociétés multinationales. De même que les gouvernements voient les avantages découlant des accords internationaux qui régissent la conduite de leurs affaires à l'étranger, ainsi ces sociétés, dont l'influence sur les relations et la situation internationales est considérable, ne peuvent que tirer profit des efforts communs qu'elles feront en vue de constituer un ensemble de règles de base à cet égard.

La conciliation de principes divergents est au coeur de la controverse sur le nationalisme économique: le premier, selon lequel nous devons, pour accroître la prospérité mondiale, nous fonder sur le libre-échange entre nations et l'accès aux capitaux, aux connaissances techniques et aux idées de tous; et le second, qui prône le contrôle de chaque État souverain sur son avenir économique.

Je crois, — et c'est en substance tout mon discours aujourd'hui —, qu'il est possible de concilier ces principes sans imposer de restrictions néfastes aux échanges commerciaux ou aux mouvements des capitaux.

J'appui cette assertion sur les événements qui se sont produits depuis la fin de la guerre. Nous avons été témoins de la croissance la plus radicale du niveau de vie, des douzaines de nouveaux États sont nés, chacun d'entre eux décidé à maîtriser son économie, et les récessions périodiques de l'avant-guerre sont tombées dans l'oubli.

Simultanément, l'élimination radicale des barrières au commerce international, l'augmentation énorme du volume des échanges et le mouvement croissant et sans précédent de capitaux et de connaissances techniques d'un pays à un autre ont caractérisé cette période. Voilà le noeud de la question.

L'histoire nous a prouvé que des échanges plus libres, ainsi que l'accès aux capitaux, aux connaissances techniques et aux idées accroissent l'aptitude de chaque pays à contrôler et à améliorer son rendement économique. Je ne peux passer sous silence le fait que les politiques de nationalisme économique répandues pendant l'avant-guerre n'ont pas épargné les pays qui les pratiquaient des effets de la Dépression. On a pu en outre constater au cours de l'après-guerre la dispersion, et non la concentration, de la puissance économique. Les États-Unis, hier encore géants parmi les mortels, se rangent maintenant au nombre des grands et partagent la puissance économique avec la nouvelle Europe et le Japon.

La conciliation est également réalisable parce que l'on abandonne les positions extrémistes. Le protectionnisme n'est plus une doctrine économique respectée ni un moyen accepté d'accroître la richesse d'un pays. De plus, l'art de la négociation se précise de sorte que l'élimination des barrières commerciales se fait moins péniblement. Quant aux investissements étrangers, on ne peut plus en discuter en termes absolus. On parle maintenant de degrés, ou de l'attitude des sociétés multinationales, ou du contrôle réel exercé par la société-mère ou du secteur de l'économie dans lequel on a investi.

* * * * *

INTERDÉPENDANCE DU CANADA ET DES É.-U.

Permettez-moi de conclure en appliquant certaines de ces généralisations à mon pays, le Canada, où le débat sur le nationalisme économique est sans doute tout aussi vif que n'importe où ailleurs.

Nous partageons avec vous la partie du continent nord-américain qui s'étend au nord du Rio Grande. Nos économies sont interdépendantes, à telle enseigne qu'il serait plus juste de dire qu'elles sont fusionnées. Le total des échanges commerciaux s'élève à plus de 20 milliards par année, et chacun de nos deux pays est le meilleur client de l'autre. Si l'ordre de grandeur de nos économies était le même, les données du problème seraient différentes et les conséquences sans doute moins sérieuses. Mais il n'en est pas ainsi: en termes de population ou de produit national brut, le coefficient est de 10 ou plus contre 1 en votre faveur. Les investissements canadiens aux États-Unis dépassent, par habitant,

NOUVEL HÔTEL DE LA MONNAIE À WINNIPEG

Le ministre des Approvisionnements et Services, M. James Richardson, a annoncé le 20 janvier la construction, à Winnipeg (Manitoba), d'un nouvel Hôtel de la Monnaie, au prix de revient de 16 millions de dollars. La Monnaie de Winnipeg produira des pièces pour le Canada et pour les marchés étrangers. M. Richardson a déclaré, en outre, que trois millions de dollars seraient consacrés à l'amélioration des installations actuelles de la Monnaie royale canadienne de la rue Sussex, à Ottawa. La Monnaie d'Ottawa poursuivra ses opérations d'affinage de l'or et prévoit augmenter sa production de pièces numismatiques.

M. Richardson a indiqué que la capacité de monnayage actuelle ne suffisait pas à satisfaire à la demande des pièces de monnaie à cours légal du Canada et encore moins au marché mondial d'exportation et à la demande croissante de pièces numismatiques.

Les nouvelles installations de Winnipeg auront une superficie utile de plus de 90,000 pieds carrés et une capacité de production de plus d'un milliard de pièces par an, par rapport à la production moyenne actuelle d'environ 400 millions de pièces par an.

M. Richardson a fait remarquer que sur les 105 pays possédant des systèmes monétaires reconnus, 40 seulement disposaient de leur propre hôtel des monnaies. Les 65 autres pays, qui ne peuvent fabriquer leur monnaie eux-mêmes achètent, chaque année, plus de trois milliards de pièces et représentent donc un marché mondial important. Étant donné

que, d'une part, les besoins internes les plus importants correspondent aux régions les plus densément peuplées de l'Ontario et du Québec et que, d'autre part, les principaux marchés d'exportation se trouvent en Amérique du Sud et de l'autre côté du Pacifique, marchés desservis par le port de Vancouver, la nouvelle Monnaie de Winnipeg sera située, de façon idéale, entre les principaux marchés étrangers et le plus important marché intérieur.

CONTRIBUTION À L'INDUSTRIE CANADIENNE

Les exportations proposées, outre qu'elles pourront être profitables à la Monnaie, favoriseront les industries de transformation du cuivre et du nickel des Prairies et aideront ainsi à réduire l'exportation de ces métaux à l'état brut.

M. Richardson a signalé que le seul fabricant actuel de lames de nickel (matière dont on fait les pièces de monnaie) est installé dans l'Ouest, à Fort Saskatchewan. Or, jusqu'à présent, la Monnaie royale canadienne s'approvisionne principalement auprès d'un fournisseur américain. En installant la nouvelle Monnaie dans l'Ouest, les frais de transport moindres donneront au fournisseur canadien un avantage important sur son concurrent américain, ce qui contribuera à l'expansion des industries métallurgiques de transformation du Canada.

A propos de la rénovation de la Monnaie d'Ottawa, M. Richardson a précisé que les plans prévoient l'agrandissement du Musée monétaire auquel sera



L'Hôtel de la Monnaie, à Ottawa, fonctionne depuis 1908. Le Gouvernement fédéral dépensera trois millions de dollars pour améliorer et agrandir les installations actuelles, et 16 millions pour un nouvel édifice à Winnipeg.

adjointe une petite salle de projection, ce qui permettra de rehausser l'attrait de la Monnaie d'Ottawa auprès des touristes.

En outre, la présence, à Ottawa, d'une division numismatique agrandie et modernisée permettra au Canada d'accroître sa production de pièces de collection, qui n'ont pas cours légal mais qui sont écoulées sur le très intéressant marché des numismates.

D'ici à l'entrée en production de la Monnaie de Winnipeg, dans deux ans environ, la Monnaie de la capitale nationale poursuivra la fabrication de toutes les pièces de monnaie nécessaires.

La Monnaie s'est engagée à offrir un emploi permanent à Winnipeg, ainsi que des indemnités de déplacement, à tous les employés en poste dont les services seront requis dans les nouvelles installations. On aidera ceux qui ne désireront pas quitter Ottawa à trouver un autre emploi dans la Fonction publique ou dans le secteur privé.

LE PROGRAMME DES INITIATIVES LOCALES

Un montant additionnel de 50 millions de dollars a été alloué par le Gouvernement fédéral au Programme des initiatives locales, a annoncé récemment M. Otto Lang, ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

Ces crédits, qui seront consacrés exclusivement aux projets soumis par des groupes privés et communautaires, s'ajoutent aux 100 millions de dollars déjà disponibles dans le cadre du Programme des initiatives privées.

Les groupes privés ont soumis trois fois plus de projets que les municipalités. En date du 10 janvier, le ministère a reçu 4,741 demandes des groupes privés; 898 ont été approuvées et leur valeur atteint 26 millions de dollars. Par contre, des 1,792 projets municipaux soumis, 408 ont été approuvés et leur valeur totalise près de 12 millions de dollars.

De plus, un grand nombre de demandes soumises par des groupes privés et d'une valeur de huit millions, ainsi que des projets municipaux de quatre millions ont atteint l'étape de l'approbation. Les sommes engagées sont donc de 34 millions de dollars pour les initiatives locales et de 16 millions pour les projets municipaux.

"Avec ce montant additionnel de 50 millions de dollars, a précisé M. Lang, nous pourrions accepter de nombreux projets présentés par des groupes privés et qui, autrement, auraient été éliminés. Nous pourrions étudier les demandes qui nous sont parvenues avant le 31 janvier, mais même avec ces crédits additionnels nous serons forcés de refuser des projets valables", a-t-il ajouté.

M. Lang a ensuite expliqué le processus de sélection des projets, signalant que les critères principaux étaient le nombre des chômeurs dans une région donnée, ainsi que le nombre et le genre des

nouveaux emplois créés, compte tenu de la compétence et de l'expérience des sans-travail.

Ce qu'un projet peut rapporter à une communauté est également important. Si un projet doit profiter à un grand nombre de personnes en leur assurant de nouveaux services, ou encore bénéficier à des personnes dans le besoin, ceci jouera davantage en sa faveur. Entre un projet n'offrant que du travail aux chômeurs et un autre leur permettant en plus d'acquérir de la compétence, on préférera le second. En général, la participation des chômeurs se retrouve surtout dans les projets présentés par des groupes privés.

On accorde plus d'importance à des projets qui créent des emplois nouveaux qu'à ceux qui ne procurent que des tâches parallèles.

Ces 50 millions de dollars additionnels font passer à 548 millions le total des crédits consacrés au Plan spécial de stimulation d'emplois lancé par Ottawa en octobre dernier et qui comprend, outre le programme des initiatives locales, des cours de formation des travailleurs, des prêts aux municipalités, des programmes accélérés de travaux publics et d'habitation, ainsi que d'aide à l'agriculture.

LA VACCINATION ANTIVARIOLIQUE

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé que le Gouvernement canadien envisage de modifier ses exigences sur le plan international en matière de certificats de vaccination antivariolique.

Au lieu d'exiger des certificats de tous les voyageurs arrivant au Canada, on ne les réclamera qu'à ceux qui sont allés, au cours des 14 derniers jours, dans

- a) une zone d'infection
- b) une zone d'endémicité ou dans une région où un programme d'éradication est en cours
- c) s'il y a eu contact, connu ou présumé, de ces personnes avec des cas, connus ou présumés de variole.

Le ministre a souligné que cette procédure ne s'appliquerait qu'aux voyageurs arrivant au Canada. Chaque pays établit sa propre réglementation et les personnes se rendant dans d'autres pays doivent se conformer aux règlements propres aux pays en question.

Le Comité canadien sur l'épidémiologie, qui s'est réuni récemment, a déclaré dans son rapport que tous les travailleurs des groupes très exposés devraient être protégés contre la variole. Par groupes exposés, il faut entendre les médecins, les infirmières, le personnel hospitalier et ambulancier, les employés des sociétés de transport, y compris les pilotes de lignes aériennes, les préposés aux cabines et aux bagages, les pilotes et les équipages de navires, les débardeurs, les douaniers, les agents de l'Immigration et des services de quarantaine et les militaires.

CHANGEMENTS MINISTÉRIELS

Lors de la conférence de presse du 28 janvier dernier, le premier ministre Trudeau a annoncé les changements ministériels suivants:

L'ancien ministre des Travaux publics, M. Arthur Laing, devient ministre des Affaires des Anciens combattants.

L'ancien ministre des Finances, M. Edgar J. Benson, devient ministre de la Défense nationale.

L'ancien ministre de la Justice, M. John Turner, devient ministre des Finances.

L'ancien ministre du Travail, M. Bryce Mac-kasey, devient ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration.

L'ancien ministre de la Défense nationale, M. Donald S. Macdonald, devient ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'ancien ministre des Affaires des anciens combattants, M. Jean-Eudes Dubé, devient ministre des Travaux publics.

L'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, M. Ronald Basford, devient ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

L'ancien ministre des Affaires urbaines, M. Robert K. Andras, devient ministre de la Consommation et des Corporations.

L'ancien ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Otto E. Lang, devient ministre de la Justice et Procureur général du Canada, et conserve la responsabilité de la Commission canadienne du blé.

L'ancien ministre d'État, M. Martin P. O'Connell, devient ministre du Travail et conserve la responsabilité d'Information Canada.

M. Patrick Mahoney est nommé ministre d'État.

M. Trudeau a ajouté que, pour des raisons de santé, M. J.J. Greene, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ne peut continuer à siéger au Conseil des ministres.

TIMBRE DU PATINAGE ARTISTIQUE

Le programme d'émission de timbres de 1972 débute avec un timbre spécial de 8c. émis à l'occasion du championnat mondial de patinage artistique qui aura lieu cette année au Canada, du 6. au 12 mars.

Vingt-cinq millions de timbres seront mis en vente le 1er mars, soit cinq jours avant l'ouverture du championnat qui se déroulera pendant une semaine à Calgary, en Alberta.

Le timbre a été dessiné par le *Design Workshop*, de Toronto (Ontario). Il est de couleur pourpre et mesure 30mm sur 36mm.

La première compétition internationale de patinage a eu lieu en 1890 à Saint-Petersbourg (maintenant Leningrad), en Russie. Elle a été remportée par Louis Rubenstein, un Canadien, premier président de l'Association de patinage amateur du Canada (qui devint plus tard l'Association canadienne de patinage artistique).

En 1905, le Canada organisa ses premières épreuves officielles de patinage, puis en 1924, il fut représenté pour la première fois aux compétitions mondiales et olympiques. En 1947, l'Association canadienne de patinage artistique devient membre de l'Union internationale de patinage. La même année, le Canada remporta pour la première fois le championnat mondial grâce à Barbara Ann Scott qui remporta une nouvelle fois le championnat mondial des dames en 1948.



Depuis, plusieurs autres patineurs ont fait honneur au Canada. Dans les épreuves pour couples, Frances Dafor et Norris Bowden, Barbara Wagner et Robert Paul ainsi que Maria et Otto Jelinek ont tous remporté le championnat mondial au moins une fois.

Le championnat mondial de patinage artistique se déroulera à Calgary, la troisième ville du Canada à avoir cet honneur. En 1932, le championnat a eu lieu à Montréal, au Québec, et en 1960, à Vancouver, en Colombie-Britannique.

LE PREMIER SERVICE TÉLÉPHONIQUE ÉLECTRONIQUE AU CANADA

La ville d'Aylmer (Québec) devient la première localité canadienne où le service téléphonique est assuré par le système de commutation électronique SP-1 (programme enregistré), le premier système du genre conçu et mis au point au Canada.

Les Recherches *Bell-Northern* se sont chargées de la conception technique de ce système d'avant-garde, la compagnie *Northern Electric* en a fait l'installation, et Bell Canada en assure l'exploitation.

Selon le nouveau système, les appels téléphoniques sont acheminés automatiquement où on le désire. On peut même diriger des conférences ou des assemblées par téléphone ou, encore, ajouter un tiers à la conversation. On est prévenu qu'un autre appel important attend, même quand on est occupé au téléphone. En plus, on peut composer un ou deux chiffres seulement pour les appels téléphoniques fréquents au lieu des sept ou onze numéros habituels.

D'après M. R.C. Scrivener, président de Bell Canada, "le système de commutation électronique

SP-1 a été mis au point dans le cadre de la grande évolution technologique, pour la transmission de communications qui se présentent sous de nouvelles formes et dans les domaines les plus variés”.

Le volume et la diversité des communications acheminées par le réseau de télécommunications augmenteront sans cesse, et seule la commutation électronique aura la souplesse nécessaire pour s'adapter à cette évolution avec facilité et efficacité. Voilà la raison qui nous a poussés à faire un investissement majeur dans le perfectionnement du système de commutation électronique.

M. Scrivener a ajouté: “Le système d'Aylmer constitue un jalon très important dans ce projet des plus audacieux jamais entrepris conjointement par Bell Canada, la *Northern Electric* et les Recherches *Bell-Northern*. Nous retirons une grande satisfaction de cette réalisation canadienne unique, et nous espérons que d'autres entreprises de communications du pays, et d'autres pays, utiliseront des systèmes du genre. Au cours de 1972, trois systèmes SP-1 seront mis en service dans la région de Calgary (Alberta) – Oakridge, Bowness et Forest Lawn.”

Le SP-1 réunit compacité, rapidité et économie, et comporte d'autres caractéristiques nécessaires à l'acheminement des communications informatiques. Son programme enregistré est une mémoire adaptable qui élimine la nécessité de nombreuses installations classiques, et rend possibles les services “sur mesure”.

Les travaux ont commencé en 1963 aux laboratoires des Recherches *Bell-Northern* (à l'époque, les laboratoires de la *Northern Electric*) à Ottawa. Le but, à ce moment-là, était de concevoir des systèmes de commutation qui puissent satisfaire les exigences particulières de villes canadiennes de population moyenne.

“Le SP-1 est le premier d'une gamme de systèmes de commutation électronique auxquels nous travaillons à l'heure actuelle, qui pourront assurer la commutation locale et interurbaine, de même que les services numériques modernes”, de dire le porte-parole de la compagnie.

Malgré les capacités des nouveaux systèmes électroniques, les principes de base de la commutation sont aujourd'hui les mêmes qu'ils étaient en 1878 quand les premiers panneaux de commande furent introduits dans les petites communautés. A cette époque la téléphoniste branchait ses cordons dans d'imposants panneaux de commande reliant l'abonné au numéro qu'il avait composé. Aujourd'hui, il y a plus de dix millions de téléphones en service à travers le Canada, et il est évident qu'avec un tel trafic ni les panneaux de commande manuelle, ni les téléphonistes ne pourraient s'affranchir de leur tâche. Brancher tous les téléphones d'une communauté à un service de commutation téléphonique automatique situé dans ou près de cette communauté est le rôle d'un réseau national ou continental, chaque téléphone dans le monde pouvant accéder à n'importe

quel autre téléphone avec un coût et un équipement réduit ou minimum.

Les installations du centre d'Aylmer peuvent desservir quelque 20,000 lignes, dans des conditions normales, et acheminer jusqu'à 36,000 appels en une heure. Au cours des prochaines années, des systèmes du genre seront installés dans plusieurs centres de commutation de Bell Canada.

AIDE À LA PRODUCTION D'ORGE EN COLOMBIE

On prévoit qu'une aide nouvelle du Canada à la Colombie pour y augmenter la production d'orge aura pour effet d'améliorer la balance des paiements de ce pays, de hausser le niveau de vie de plus de 25,000 cultivateurs et de permettre à d'autres fermiers de faire pour la première fois des récoltes marchandes.

Grâce à une subvention de \$195,000 de l'Agence canadienne de développement international, des Canadiens phytogénéticiens et chimistes spécialisés dans le maltage travailleront durant trois années-homme et demie à l'Institut colombien de l'Agriculture. Des Colombiens seront formés au Canada dans ces mêmes disciplines et du matériel pour des essais en laboratoire de maltage et de brassage sera fourni à la Colombie. La valeur de ce matériel est d'environ \$40,000.

Le but du projet est d'étendre les possibilités de recherche et d'expérimentation de l'Institut colombien. Celui-ci, en collaboration avec d'autres organismes nationaux qui s'occupent de la culture de l'orge, vise à accroître de 10 p. cent par année la production de cette céréale jusqu'à ce que le pays soit en mesure d'en exporter. Ces dernières années, la Colombie a dû en importer (1.5 millions de dollars en 1969).

En Colombie, l'orge est principalement cultivée dans les savannes de la région de Bogota, où 80 p. cent des paysans possèdent des terres de moins de 12 acres. Étant donné l'utilisation de cette céréale dans la fabrication de la bière, on espère qu'en intéressant de nouveaux fermiers de cette région à la culture de l'orge on leur procurera pour la première fois la chance de faire des récoltes marchandes leur rapportant des revenus en espèces.

VENTE D'AVIONS AU VENEZUELA

La vente au Venezuela de 20 avions CF-5, accompagnée d'un programme connexe d'appui en matière de matériel et de formation, a été annoncée récemment par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin et le ministre de la Défense, M. Donald S. Macdonald.

Dix-huit appareils proviendront des stocks existants des Forces armées et se composeront de 16 CF-5A monoplaces et de deux CF-5D à double

place destinés à faciliter les débuts d'entraînement au Venezuela. Ils seront remplacés dans les Forces armées canadiennes par 18 CF-5D neufs qui seront fabriqués par Canadair à Montréal. Cette société fabriquera aussi deux nouveaux CF-5D pour le compte du Venezuela.

Ce projet amènera un accroissement considérable de l'emploi à Canadair et chez d'autres fournisseurs canadiens de matériel aéronautique.

En raison du rôle nouveau et avancé assigné aux CF-5D, tel qu'annoncé dans le Livre blanc sur la Défense, il faut un plus grand nombre de biplaces. Le CF-5 remplace le réacté T-33 *Silver Star* qui prend de l'âge.

Auparavant, le ministère de la Défense avait projeté de transformer les monoplaces CF-5 pour en faire des appareils à deux places au coût d'environ 10 millions de dollars. Les nouvelles dispositions nécessiteront encore des dépenses de cet ordre mais auront pour résultat d'augmenter considérablement la production de l'industrie aérospatiale canadienne et le nombre d'emplois correspondant.

La fabrication de ces appareils doit commencer prochainement et durer trois ans. La livraison aux Forces armées canadiennes de nouveaux CF-5D à deux places commencera vers la fin de 1973.

Le ministère de la Défense a acheté un total de 115 CF-5 en 1968, dont 89 étaient des CF-5A et 26 des CF-5D. Récemment deux escadrilles ont été consignées au service de l'OTAN sur sa ligne de défense du nord, en Norvège. On leur a aussi assigné le rôle d'avions de reconnaissance photographique rapide au-dessus du territoire et le long des côtes du Canada.

Cet appareil continue aussi de jouer son rôle initial d'avion de soutien tactique non nucléaire auprès des Forces de terre canadiennes.

RÉPERTOIRES GÉOGRAPHIQUES: LE YUKON ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Où peut-on trouver ailleurs que dans ce Nord légendaire du Canada des noms aussi typiques que: Seventy-Seven Pup, Deadmans Gulch, Tinhorn Gulch, Headless Creek, Pickhandle Lake, sinon dans le voisinage de la ville de Dawson, du Klondike, de Whitehorse, de la rivière Coppermine et de Yellowknife?

Ces toponymes bien particuliers, et des milliers d'autres, paraissent dans les deux volumes que vient de publier le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, l'un portant sur le Yukon et l'autre sur les Territoires du Nord-Ouest, les premiers depuis 1958.

Le Comité permanent canadien des noms géographiques a appuyé de son autorité la publication de ces nouveaux répertoires qui contiennent les noms de plus de 11,000 endroits, tout en fournissant

avec une exactitude rigoureuse la latitude et la longitude de chacun d'eux.

Le répertoire du Yukon présente l'énumération de plus de 2,500 noms, dont 550 changements officiels et supplémentaires; celui des Territoires du Nord-Ouest contient un classement de 8,500 noms, dont 4,550 changements officiels et supplémentaires.

Un représentant du ministère a tenu à souligner que ceux qui s'occupent d'administration, de commerce, de génie pétrolier, d'exploration, de prospection et de surveillance policière au sein de ces régions nordiques auront avantage à se procurer ces nouveaux manuels, de même que les personnes qui veulent commercer avec des gens du Nord ou étudier la géographie et l'histoire de cette partie du pays.

Des exemplaires de ces Répertoires sont en vente au Bureau de distribution des cartes du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, 615, rue Booth, Ottawa; celui du Yukon se vend \$1 et celui des Territoires du Nord-Ouest, \$2 l'exemplaire. Les chèques et mandats sont payables au Receveur général du Canada.

ACCORD CANADO-IRANIEN

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a signé récemment à Ottawa, avec le Gouvernement impérial d'Iran, un accord de coopération concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. L'ambassadeur d'Iran au Canada, monsieur Mohammed Goodarzi, a signé l'accord au nom du Gouvernement iranien.

L'accord conclu prévoit l'échange de renseignements et de services en matière d'utilisation pacifique de l'énergie atomique, pour ce qui a trait particulièrement à la recherche, au développement et aux mesures de santé et de sécurité, et établit des modalités de coopération concernant toute utilisation du matériel, des installations et des approvisionnements. Il institue à cet égard un cadre utile pour la coopération nucléaire. Il reflète en outre les obligations que les deux pays ont assumées aux termes du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

LE NATIONALISME ÉCONOMIQUE

(Suite de la page 2)

les investissements américains au Canada. Mais à la différence de nos investissements, les vôtres vous donnent le contrôle de 50 p. cent de nos industries manufacturières; dans certains secteurs, notamment ceux de l'industrie automobile et pétrochimique, le pourcentage est encore plus élevé. Par contre, la proportion de la propriété canadienne dans l'économie américaine est infime.

L'élément de propriété américaine d'une forte partie de notre économie est imputable à l'activité des grandes sociétés multinationales américaines. En conséquence, nous avons une connaissance appro-

fondie des données du problème ainsi qu'un intérêt tout spécial dans ce domaine. Une importante proportion de notre main-d'oeuvre est à l'emploi de sociétés américaines et les décisions capitales touchant notre vie économique se prennent souvent de votre côté de la frontière.

Ce sont là des constatations, non des griefs. Les entreprises multinationales nous ont fait partager une grande prospérité et nous ont donné accès à une technologie poussée. Toutefois, il n'est pas étonnant de constater qu'un grand nombre de Canadiens sérieux et avertis se préoccupent de cette question, et il ne faut pas s'étonner non plus de ce que le Gouvernement canadien s'y intéresse.

Bien que notre attitude à l'égard des investissements étrangers en général, et des investissements américains en particulier, soit et doive demeurer progressiste, les Canadiens n'en sont pas moins résolus à ce que les entreprises étrangères servent les intérêts canadiens, favorisent la réalisation de leurs priorités et répondent à leurs aspirations. Au sein de nos deux communautés, de nouvelles forces commencent à se manifester: un intérêt croissant concernant la qualité de l'environnement, la recherche de nouveaux objectifs qualitatifs en remplacement de ceux qui sont plutôt d'ordre matériel, la volonté d'équilibrer les possibilités et de normaliser les niveaux de vie dans des économies qui sont aux prises avec des disparités régionales. Rien de tout cela n'est jamais facile, et vous savez tout autant que nous que c'est là une tâche particulièrement ardue dans un État fédéral.

Les entreprises multinationales doivent prendre en considération ces nouvelles aspirations de même que les priorités et les intérêts fondamentaux du Canada si elles veulent conserver la grande liberté d'action dont elles jouissent actuellement au Canada.

Par sa politique économique, le Canada se révèle le pays qui favorise le plus l'internationalisme. Il ne faut pas entendre par là que nous renoncions à la souveraineté économique, non plus que notre attitude internationaliste dans les affaires mondiales ne signifie que nous refusions la souveraineté politique.

Les nations du monde ont appris qu'elles peuvent créer des institutions économiques internationales chargées des rapports économiques. Je crois que, dans l'avenir, nous serons en mesure d'adapter les institutions existantes qui ont pour tâche d'harmoniser les rapports de force et d'en créer de nouvelles de telle sorte qu'il sera possible de résoudre les conflits apparemment insolubles qui caractérisent notre époque.

Nous avons besoin d'institutions nouvelles,

plus fonctionnelles et plus ouvertes sur l'extérieur, tant dans le domaine économique que politique. Je crois que nous parviendrons à les créer, par l'habituel processus laborieux des essais et des erreurs. Ces institutions ne verront le jour qu'à la suite d'un changement d'attitude. Pour être efficaces, les institutions internationales présupposent que tous les États acceptent que soit limité l'exercice de la souveraineté, que soient contenues les forces du nationalisme.

Il s'agit de différencier clairement entre les intérêts fondamentaux et secondaires. A l'heure actuelle, l'intérêt particulier étroit et les notions de souveraineté dépassées mettent en danger la prospérité et la sécurité mondiales. Si elles ne sont pas abandonnées, de telles attitudes constitueront une menace plus sérieuse encore.

UN LEADERSHIP RESPONSABLE

Je propose que nous ayons comme objectif commun d'exercer notre indépendance nationale, tant sur le plan politique qu'économique, à titre d'éléments responsables d'un ensemble qui peut être plus grand que ses parties, où chacun de nous recherche la réalisation de ses propres intérêts et aspirations tout en respectant pleinement les intérêts et les aspirations des autres.

A cette fin, le commerce mondial attend des États-Unis qu'ils assument le leadership responsable et dynamique sans lequel les attitudes de responsabilité dont j'ai fait mention ne peuvent se traduire en réalisations. Nous comptons sur vous pour appuyer énergiquement la libéralisation du commerce fondée sur des principes de non-discrimination, de même que l'amélioration des conditions de la concurrence et pour favoriser une attitude ouverte de la part des autres pays.

Les déclarations récentes du président Nixon laissent entendre que les intérêts économiques à longue échéance des États-Unis exigent que vous continuiez à poursuivre les objectifs d'un commerce international et d'investissements de capitaux plus libres et que vous favorisiez l'avènement d'un système monétaire international et d'un système d'échanges internationaux ordonnés et efficaces, réformés et adaptés à la nouvelle situation internationale.

Cela suppose que les États-Unis, loin de se replier sur eux-mêmes, réaffirment leurs responsabilités de leader et préparent la voie en vue d'une éventuelle libéralisation du commerce qui servira vos propres intérêts et ceux de tous les pays qui pratiquent le commerce. A cet égard, l'appui sans réserve du Canada vous est acquis.